

**Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, et le mardi dix-sept février à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Mathieu BOUTIERE, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik Vinay SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Anne Sophie AY à Thémis SOUCHIERE
Absent(es) :	Jérôme BOUDIER, Frédéric HAUT, Anne-Caroline MAZALOUBAUD

Madame Anik VINAY-SOUCHIERE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_09

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : agent polyvalent restauration collective.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2026 un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DÉCIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 24 heures hebdomadaires.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**La secrétaire de séance
Anik VINAY-SOUCHIERE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20260217-D2026_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Maire,
Michel MEFFRE**

